



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 Juin 2025

Excusés : Pierre-Yves JACQUOT (procuration à Cathy BRAND), Céline VUILLEMIN (procuration à Christian VITU)

Absents : Benjamin RENNERT, Isabelle LELAY, Théo ARMBRUSTER

Secrétaire de séance : Jean-Pierre ROUSSEL

Approbation du Conseil Municipal du 13 Mai 2025 : unanimité

Délégations de Monsieur le Maire :

- Chaudière groupe scolaire : Sàrl Emilien PERRY : 39 279.79 €

Autorisation vente containers sacs de tri et tarif :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la commune mette à disposition aux administrés des bacs de 240 litres pour les sacs de tri. La vente de ces containers entrerait dans le cadre de la régie « affouages et produits divers » et le bac serait vendu 40 €.

Voté à l'unanimité.

Subvention exceptionnelle accordée à l'association « La Hird d'Ull » :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qu'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1154.75 € soit versée à l'association « la Hird d'Ull ».

Voté à l'unanimité.

Convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de rénovation de l'église, soit la pose de protections des vitraux et lui propose qu'une convention soit signée avec la Fondation du Patrimoine afin de rechercher des partenaires et des mécènes pour co-financer ces travaux. Une souscription serait alors lancée et la collecte des fonds s'effectuerait via la plateforme de la Fondation pour la Commune.

Voté à l'unanimité.

Approbation du projet de travaux de l'église et demande de subvention :

Dans le cadre du projet de pose de protections pour les vitraux de l'église, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune pourrait bénéficier de subventions.

Il lui demande donc de bien vouloir approuver le projet et de l'autoriser à engager toutes les démarches et à solliciter les subventions.

Voté à l'unanimité.

Informations diverses :

- Un devis a été signé concernant l'achat d'une balayeuse et d'une épareuse.
- Une demande de chèque de caution sera demandée aux particuliers louant les salles pour le ménage et la vaisselle. Le règlement des salles sera revu dans ce sens lors du prochain conseil municipal.
- Le congélateur de la salle Stouvenel sera débranché entre chaque location.
- Les chéneaux et les noues de la toiture de la salle polyvalente seront nettoyés.
- Le SICOVAD a signalé des noisetiers à élaguer à la Chaoteuse.
- La classe de CE2/CM1 a reçu un prix pour le concours national d'expression artistique du programme Ecopousse.
- Les services techniques sont intervenus sur le Chemin du Palton pour des travaux d'élagage.
- Le pré fauchage des bords de route effectué par un employé communal est en cours.
- Un stagiaire de l'école de Roville aux Chênes est actuellement aux services techniques.
- La livraison des affouages commencera à la fin de la semaine 24.
- Un parquet en chêne a été posé au refuge de Voirgimont.
- Le chemin de Voirgimont est à renforcer.
- Certains chemins forestiers seront refaits par l'entreprise de Gaël ANDREUX sous couvert de l'ONF.
- 121 tonnes de déchets verts ont été broyés sur le site des Maxières.
- Le contrôle des installations gaz et électricité dans les bâtiments communaux sera effectué par l'APAVE pour un montant de 1014 €.
- Suite à l'installation de la chaudière biomasse dans le groupe scolaire, le contrat gaz sera résilié.
- Des devis ont été signés pour l'implantation d'éclairage public Impasse du Frairage, Chemin de la Coupe et Rue de la Fontaine. Un poteau sera remplacé également Rue de Chante les Gouttes.

Séance levée à 21.36